Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260512-20260512_11-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Mai 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 06 mai 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 28

Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 5

Danièle KHA à Michaël QUERNEZ
Christophe COUIC à Stéphanie MINGANT
Emilie CERISAY à Marie-Madeleine BERGOT
Arnaud LE PENNEC à Maxime PADELLEC
Pierre GUILLON à Danièle BROCHU

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Frédérique DIETER

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260512-20260512_11-DE

11. CONSTRUCTION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN « QUIMPERLE-HOPITAL » - CHAUFFERIE : ACQUISITION AU GHBS DE L'EMPRISE FONCIERE CADASTREE AX n°538

Exposé :

Dans le cadre du projet du réseau de chaleur urbain dans le secteur nommé « Quimperlé-hôpital », l'implantation de la chaufferie bois est projetée sur une emprise de la propriété foncière du GHBS, rue Ambroise Paré.

Un accord a été conclu avec le GHBS pour acquérir la parcelle nouvellement cadastrée AX n°538, d'une surface de 693 m^2, à l'euro symbolique.

Un accord a été conclu entre la ville et le GHBS, pour signer une convention d'autorisation d'occupation et de réalisation des travaux préalablement à l'acquisition.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge l'acquéreur.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De donner son accord sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AX n°538, d'une surface de 693 m^2, rue Ambroise Paré, entre la commune de Quimperlé et le GHBS, à l'euro symbolique.
- De donner son accord pour signer une convention d'autorisation d'occupation et de réalisation des travaux avant la signature de l'acte définitif d'acquisition.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'acquisition
- De désigner l'étude de Maître NIGEN au 49 rue Eric Tabarly à Quimperlé afin de rédiger l'acte

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)